

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement d'inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais (Dossier R-4036-2018)

Objet de la demande

Le Transporteur a déposé, le 13 avril 2018, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation de remplacer des inductances shunt à 735 kV au poste des Montagnais ainsi que des équipements connexes (le **Projet**).

Le Projet vise à assurer la pérennité des équipements au poste des Montagnais. Il permet de maintenir la flexibilité d'exploitation et la capacité du service de transport entre les postes de la centrale des Churchill Falls et de la Manicouagan.

Le coût du Projet s'élève à un montant total de 43,6 M\$ et s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Maintien des actifs ». Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois d'août 2019, septembre 2020 et août 2021.

Le Transporteur mentionne n'avoir mené aucune activité d'information ou de consultation pour le Projet puisque les travaux, effectués à l'intérieur du poste des Montagnais, ne sont pas susceptibles d'avoir des impacts ou de faire l'objet de préoccupations dans le milieu.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5^e) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **15 juin 2018 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **22 juin 2018 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca